



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02_2026_22

L'An deux mil vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026

DATE D’AFFICHAGE : 16/03/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Manuella SAINTE-ROSE, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Zacharie RIBEIRO procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) :

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ÎLE DE FRANCE (SIGEIF).

VU les articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 5212-1 et suivants, L. 2122-7 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°25-05 du 3 février 2025 du comité d'administration du SIGEIF approuvant l'adhésion de la commune de Villejust au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°IDF-2026-02-04-00002 en date du 4 mars 2026 portant adhésion au SIGEIF pour la Commune de Villejust au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz ;

CONSIDERANT les statuts du SIGEIF et notamment l'article 7.01 ;

CONSIDERANT que la commune est membre du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) dont il exerce pour le compte de ses collectivités membres, les compétences d'autorité organisatrice du service public de l'énergie;

CONSIDERANT que la collectivité est membre du SIGEIF et lui a transféré tout ou partie des compétences prévues par ses statuts;

CONSIDERANT les dispositions de ses statuts, le Syndicat est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les collectivités membres. Chaque collectivité adhérente est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par son organe délibérant;

CONSIDERANT qu'en application de la loi du 22 juin 2020 relative à l'installation des syndicats mixtes, l'élection des délégués au sein de syndicats intercommunaux peut se réaliser au scrutin ouvert si l'assemblée le décide à l'unanimité;

Monsieur le Maire propose ainsi de voter à scrutin ouvert la désignation des candidatures suivantes:

- M. Igor TRICKOVSKI Titulaire
- M. Hugues MASLARD Suppléant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE les délégués suivants pour représenter la Commune au syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette.

- M. Igor TRICKOVSKI Titulaire
- M. Hugues MASLARD Suppléant

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 20/03/2026*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*